Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_19-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_19

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : FINANCES BUDGET – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-21 et suivants,

VU le débat d'orientations budgétaires réalisé en séance du Conseil municipal le 12 février 2026,

VU le projet de budget primitif ci-annexé,

Considérant que le projet de budget est communiqué aux conseillers municipaux dans un délai de douze jours minimum avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget ; que les éléments ont ainsi été communiqués aux conseillers municipaux le 27 mars 2026,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_19-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE,

- **APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2026 PAR CHAPITRES ET ARRETE SELON LE DOCUMENT CI-ANNEXE,**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE A PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE, A L'EXCLUSION DES CREDITS RELATIFS AUX CHARGES DE PERSONNEL, ET CE DANS LA LIMITE DE 7,5 % DES DEPENSES REELLES DE CHACUNE DES SECTIONS DU BUDGET AU COURS DE L'ANNEE.**

VOTES : **22 pour – 7 contre**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :